

8 mars 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTAMIR

(Eurolist)

Par courrier du 7 mars 2006, reçu le jour même, la société Sycomore Asset Management (55, rue Pierre Charron - 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 février 2006, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ALTAMIR et détenir 56 281 actions ALTAMIR représentant autant de droits de vote, soit 10,56% du capital et 10,58% des droits de vote de cette société¹, répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
FCP Sycomore Midcap	52 281	9,81	52 281	9,83
FCP Sycomore Partner's Fund	300	0,06	300	0,06
FCP Sycomore Smallcap	3 700	0,69	3 700	0,70
Total	56 281	10,56	56 281	10,58

¹ Sur la base d'un capital composé de 532 824 actions représentant 531 982 droits de vote.